/VS

REPUBLIQUE DU B[illegible]

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-41 DU 10 FEVRIER 1997

portant nomination de Monsieur Amos ELEGBE en qualité de Conseiller Technique à l'Environnement, à l'Habitat et à l'Urbanisme du Président de la République, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 96-402 du 18 Septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;

VU le Décret N°96-425 du 04 Octobre 1996 portant organisation, attributions et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;

SUR proposition du Président de la République ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 Février 1997 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Amos ELEGBE est nommé Conseiller Technique à l'Environnement, à l'Habitat et à l'Urbanisme du Président de la République, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 10 FEVRIER 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-